

18.05.2014 – 15:30 Uhr

Non à l'initiative sur les salaires minimums des syndicats / Des salaires équitables restent le but suprême

Zürich (ots) -

Le non à l'initiative sur les salaires minimums est, d'une part, un refus à une politique salariale étatique, d'autre part, à une politisation du partenariat social. La revendication des syndicats de salaires équitables pour tous doit être atteinte avec d'autres instruments. Une révision de la loi sur la participation, plus de conventions collectives de travail et des associations de travailleurs fortes sont nécessaires. Des salaires équitables pour tous étaient le but de l'initiative sur les salaires minimums. Employés Suisse prend connaissance avec satisfaction du non à l'initiative des syndicats. Le résultat de la votation exprime clairement que les citoyens ne souhaitent pas une politisation du partenariat social. Le refus d'aujourd'hui d'une politique salariale édictée par l'Etat n'est pas un rejet du but de l'initiative qui reste valable. Celui qui travaille en Suisse a droit à un salaire équitable correspondant à ses capacités. Les bas salaires dans certaines branches sont purement de l'indécence. Les salaires moyens sont aussi mis sous pression par la libre circulation des personnes. Du point de vue d'Employés Suisse, une révision de la loi sur la participation est en première ligne nécessaire afin de renforcer la position des employés dans les processus importants au sein des entreprises, par exemple lors de l'élaboration du système salarial. De plus, nous constatons que la couverture des CCT est en Suisse encore trop faible. Des mesures sont absolument nécessaires. Beaucoup peut être atteint par la baisse des quorums nécessaires à l'extension d'une CCT. L'art de la régulation est de trouver un équilibre entre la protection des travailleurs et le besoin de flexibilité des employeurs. Pour conclure, les associations de travailleurs doivent à nouveau plus se concentrer sur leurs activités de base : renforcer la base des membres et imposer leurs revendications par le partenariat social - non par une régulation étatique généralisée. « Nos membres nous paient une cotisation pour que l'association défend directement leurs intérêts. En tant qu'organisation de travailleurs, nous sommes contents de ne pas devoir imposer des salaires dictés par la politique » déclare Stefan Studer, directeur d'Employés Suisse. « Mais nous pouvons avoir un rôle actif, en tant que partenaire social fort dans les négociations salariales, par notre système de détermination des salaires qui a fait ses preuves. »

Stefan Studer, directeur d'Employés Suisse, 044 360 11 41, natel 079 621 08 19 Hansjörg Schmid, communication Employés Suisse, 076 443 40 40 L'association Employés Suisse est un centre de compétences et de prestations pour les employés. Plus de 20'000 employés sont membres d'Employés Suisse. Pour plus d'informations sur Employés Suisse : www.employes.ch

Contact:

Stefan Studer, directeur d'Employés Suisse, 079 621 08 19
Hansjörg Schmid, communication Employés Suisse, 076 443 40 40

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006251/100756189> abgerufen werden.